

AFFAIRE N° 5 - Programme d'utilisation de la subvention pour l'amélioration de l'hygiène alimentaire des écoliers. *Can. 1962*

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Conformément à la circulaire préfectorale N° 62/17-SG/D/2 du 16 Juillet 1962, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une subvention de 1.432.166 frs.CFA. a été mise à la disposition de la Commune de Saint-Denis pour l'amélioration de l'hygiène alimentaire des écoliers.

Je propose l'utilisation de cette subvention de la manière suivante:

| | |
|----------------------------|---------------|
| - achat de confiture | 300.000. frs. |
| - " beurre | 300.000. " |
| - " chocolat..... | 300.000. " |
| - " pain..... | 532.166. " |

Adopté à l'unanimité./.

X

X X